

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 septembre 2020

PROGRAMMATION DE LA RECHERCHE - (N° 3339)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 601

présenté par

Mme Manin, M. Juanico, Mme Victory, Mme Tolmont, M. Aviragnet, Mme Battistel, Mme Biémouret, M. Jean-Louis Bricout, M. Alain David, Mme Laurence Dumont, M. Faure, M. Garot, M. David Habib, M. Hutin, Mme Jourdan, Mme Karamanli, M. Jérôme Lambert, M. Letchimy, M. Naillet, Mme Pau-Langevin, Mme Pires Beaune, M. Potier, Mme Rouaux, M. Saulignac, Mme Untermaier, Mme Vainqueur-Christophe, M. Vallaud et les membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 25, insérer l'article suivant:**

Le Gouvernement présente tous les deux ans au Parlement un rapport sur le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur, son fonctionnement et sur le remplissage de ses missions, en vue, le cas échéant, de l'adaptation de ses dispositions. Le premier rapport est remis avant avril 2021.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à ce qu'un rapport soit remis tous les deux ans sur le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur, son fonctionnement et le remplissage de ses missions.

Le HCERES est l'instance d'évaluation de l'enseignement supérieur et de la recherche par excellence. Pourtant, il est sans président depuis bientôt un an.

Par ailleurs, la présente loi modifie substantiellement ses missions et son fonctionnement.

Aussi, un rapport régulier permettra-t-il de considérer son évolution en vue, le cas échéant, de modifier certaines dispositions.